

Commission : Conseil de Sécurité Historique (CSH)

Thème : Guerre d'Algérie : au lendemain du bombardement de Sakiet-Sidi-Youssef du 8 février 1958

Auteur : France

Le 8 février dernier, la France, après avoir essuyé maintes attaques à son égard, s'est vu dans l'obligation de riposter et ce, dans un cas de légitime défense dans le but de se défendre et de défendre ses soldats et ses concitoyens.

A présent la Tunisie présente l'incident de Sakiet-Sidi-Youssef comme une agression de la France contre une population innocente. La France pense qu'il est de son devoir de compléter les informations et les plaintes transmises par la Tunisie au Conseil de Sécurité, pour permettre à tous d'avoir une vision plus objective de la situation.

Notre pays tient à signaler avant tout que bien avant l'incident du 8 février, Sakiet-Sidi-Youssef et sa mine constituaient un centre d'entraînement pour les rebelles mais surtout un centre de transit d'armes au profit de la rébellion algérienne contre la France. Le village était, en effet, une place d'armes des rebelles algériens appuyés par l'armée et l'administration tunisiennes, place d'où ne cessaient de partir des agressions contre les forces françaises. Nous rappelons par ailleurs le grave incident, parmi tant d'autres, perpétré déjà le 11 janvier par la Tunisie, qui a coûté la vie à 14 soldats français, massacrés dans des conditions odieuses.

La France estime qu'une armée qui installe ses mitrailleuses au milieu de sa population civile prend une responsabilité grave à l'égard de cette population. Ceci représente un non-respect des civils. Une telle ville ne peut prétendre aujourd'hui avoir été être une ville ouverte, à l'abri des bombardements.

L'implication et l'appui de la Tunisie au FLN constituent une agression, cela ne fait aucun doute. Notre pays se réfère à la définition donnée de l'agression, pour avoir donné son appui à des bandes armées, qui formées sur son territoire, auraient envahi le territoire d'un autre état.

La Tunisie aurait dû employer tous les moyens nécessaires pour éviter que ses habitants ne participent à une lutte civile en dehors des ses frontières.

En outre, nous tenons à souligner que le président du Conseil français et l'Assemblée Nationale, dès qu'ils ont été saisis de cette affaire, ont déploré qu'il y ait des victimes parmi la population civile. Notre pays est même prêt à envisager la réparation des dommages causés et le versement d'indemnités.

La France soutient que le gouvernement tunisien a failli aux obligations de la Charte des Nations Unies, qui lui demande de vivre en paix, dans un esprit de bon voisinage avec les autres états membres.

Depuis la création des Nations Unies, à laquelle nous avons participé activement, notre pays a toujours essayé de respecter au mieux les principes énoncés dans la Charte. Le respect, le maintien et la promotion de la paix internationale sont et seront toujours les vecteurs de nos actions.